

À une assemblée d'ajournement tenue le 7 février 2014 à 19h30 à la salle du Centre communautaire, à laquelle étaient présents les conseillers suivants:

Messieurs Michel Bédard, monsieur Michel Longtin et monsieur Daniel Berthiaume.

Messieurs Gaëtan Lalande et Gilles Payer étaient absents ainsi que madame Doris Larose pour des raisons valables.

Sous la présidence de Monsieur le maire, David Pharand

Madame Claire Dinel, directrice générale était aussi présente.

14-02-17317 Ouverture de l'assemblée d'ajournement du 10 janvier 2014

Considérant que tous les membres non présents à l'assemblée du 10 janvier 2014 ont été informés de la date de la tenue de l'assemblée d'ajournement du 10 janvier 2014 ;

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

L'assemblée soit ouverte à 19h30;

Et que,

Les points non traités lors de l'ajournement soient reportés à l'assemblée régulière du 7 février 2014.

Adoptée

14-02-17318 Fermeture de l'assemblée d'ajournement du 10 janvier 2014

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

L'assemblée se termine à 19h35.

Adoptée

David Pharand, maire

Claire Dinel, directrice générale

À une assemblée ordinaire tenue le 7 février 2014 à 19h35 à la salle du Centre communautaire, à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Messieurs Michel Bédard, monsieur Michel Longtin et monsieur Daniel Berthiaume.

Messieurs Gaëtan Lalande et Gilles Payer étaient absents ainsi que madame Doris Larose pour des raisons valables.

Sous la présidence de Monsieur le maire, David Pharand

Madame Claire Dinel, directrice générale était aussi présente.

14-02-17319 Ouverture de l'assemblée régulière du 7 février 2014

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

L'assemblée régulière soit ouverte à 19h35.

Adoptée

14-02-17320 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

L'ordre du jour soit accepté en laissant les « varia » ouverts.

Adoptée

14-02-17321 Lecture et adoption des procès-verbaux du 10 janvier 2014

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

La lecture des procès-verbaux de l'assemblée extraordinaire du 10 janvier ainsi que de l'assemblée ordinaire du 10 janvier soit exemptée et que lesdits procès-verbaux soient adoptés avec la correction suivante à la résolution numéro 14-01-17299 Adoption du taux de taxation pour l'année 2014 : taxe de secteur 96-043 chemin du Lac Gagnon Est (Sud) le taux soit modifié pour 129.1851 au lieu de 98.6505 par unité d'évaluation et la taxe de secteur 06-2009 Chemin Tour du lac soit modifié pour 0.0505 du 100\$ d'évaluation au lieu de 0.0484 cents du 100\$ d'évaluation.

Adoptée

FINANCES

14-02-17322 Lecture et adoption des comptes du mois janvier 2014

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

La lecture des comptes du mois de janvier 2014 au montant de 183 319.14\$, qui proviennent de la liste sélective des déboursés, chèques no 17324 au no. 17399 dont 18 174.36\$ affecte le budget 2013 et prélèvements no 3496 à 3520 ainsi que la liste des frais de déplacement et autres dépenses payées à même les salaires au montant de 641,86\$ soit exemptée et que le maire et la directrice générale soient autorisés à en faire le paiement.

Que,

Les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir et qui sont incluses dans cette liste, soient par la même occasion approuvées.

Adoptée

Dépôt du rapport des salaires nets et autres rémunérations du mois de janvier 2014

Le rapport des salaires nets et rémunérations diverses du mois de janvier 2014 est déposé au Conseil pour considération pour une dépense totale de 44 436.88 \$

Certificat du secrétaire-trésorier

Je, Claire Diné, secrétaire-trésorière, directrice générale, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au paiement des comptes du mois de janvier 2014.

Claire Diné, dir.-gén.

Claire Diné, dir.-gén.

14-02-17323 Dépôt du rapport des revenus et dépenses au 30 janvier 2014

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Le rapport des revenus et dépenses au 30 janvier 2014 soit accepté et est sujet à contrôle par le vérificateur des livres.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de quinze minutes est consacrée aux questions des contribuables.

ADMINISTRATION

Correspondance

***Le détail de la correspondance du mois de janvier 2014 apparaît en annexe III dans un document intitulé « Correspondance assemblée du 7 février 2014 »

Monsieur Jacques Tassé, 1006, chemin de la Pointe : Demande d'éclaircissement de la taxation commerciale. Il est taxé à titre de résidence touristique et dit ne pas louer les chambres à l'année. Madame et monsieur Tousignant : Commentaires généraux au sujet de la hausse d'évaluation demande des explications au sujet de la méthode d'évaluation et formule de taxation. MRC de Papineau : Précisions demandées au MDDEFP concernant l'application de la Politique de la protection des rives du littoral et des plaines inondables (tonte de gazon) pour les droits acquis. Projet Rivages en Héritage/Bilan et livrables : Réception de dépliants au sujet de la sensibilisation de protections des bandes riveraines. Biblio Outaouais : Informe les bibliothèques du Réseau Biblio-Outaouais d'autoriser seulement l'accès aux citoyens de la municipalité de Duhamel. K2 Géospatial : Information générale au sujet de leurs services d'application cartographique JMap. Réseau québécois de villes et villages en santé : Invitation à la 9^e édition de la Fête des voisins qui sde tiendra le 7 juin prochain. Québec en forme : Information générale. SRS (Service de recyclage Sterling) Ajustement du prix de redevance du Québec majoré à une augmentation de 0,20\$, elle passera de 21.10\$ à 21.30\$ par tonne de matériaux secs.

14-02-17324 Projet de règlement - code d'éthique des élus

ATTENDU QUE la Loi stipule que dans l'année suivant les élections, le Conseil est dans l'obligation de réviser le code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont obtenu copie du présent code d'éthique et de déontologie lors de l'assemblée du 6 décembre 2014;

ATTENDU QU'avis de motion a été présenté lors de l'assemblée ordinaire du 6 décembre ;

Il est **résolu** à l'unanimité

Que le Conseil de la municipalité de Duhamel adopte le règlement sur le code d'éthique et de déontologie pour les élus de la municipalité de Duhamel portant le numéro 2014-02;

Que,

Cette politique fait partie intégrante de la présente résolution comme-ci au long reproduite;

Tel que prévu à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, tous les élus ont participé à la formation : «L'éthique et la déontologie en matière municipale »

Adoptée.

14-02-17325 Projet de règlement de tarification

ATTENDU QU'un règlement de tarification adopté le 10 janvier contenait des informations erronées;

ATTENDU QU'un nouveau projet de règlement de tarification numéro 2014-01-01 doit être adopté lors de l'assemblée du mois de mars 2014 à l'effet de modifier la tarification 2014;

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Les membres du Conseil municipal approuvent les modifications suivantes au nouveau projet de règlement de tarification numéro 2014-01-01:

À L'ARTICLE 2- Définition :

Unité d'occupation Pour le partage du service de cueillette et de traitement des matières résiduelles, on entend par unité d'occupation : tout logement, site de camping saisonnier, chalet et/ou résidence, gîte touristique, bed & breakfast et résidence de tourisme;

Commerce Pour le partage du service de cueillette et de traitement des matières résiduelles, on entend par commerce, restaurant, dépanneur, hôtel, motel, auberge, place d'affaires, garage etc...;

Site de camping journalier : Pour le partage du service de cueillette et de traitement des matières résiduelles, on entend par site de camping journalier, un terrain aménagé sur un camping autorisé mis en location à la journée et/ou à la semaine.

À L'ARTICLE 3 - Tarification concernant la cueillette et le traitement des matières résiduelles

c. **54.60\$** par site de camping journalier, pour ce qui est des matières non recyclables, de **13.50\$** pour ce qui est des matières recyclables et de **11.80\$** pour le service de l'écocentre.

À L'ARTICLE 7 – Compensation pour le déneigement du chemin privé « chemin de l'Érable »

Afin de pourvoir au remboursement du contrat de déneigement, une compensation annuelle de 203.45\$ est imposée et prélevée par unité d'évaluation imposable riveraine, située sur le chemin de l'Érable.

Adoptée.

Avis de motion – règlement de tarification

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Daniel Berthiaume, qu'à une prochaine séance du Conseil, un règlement sera présenté modifiant le règlement 2014-01 déterminant la tarification ou la compensation pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité de Duhamel.

14-02-17326 Demande d'aide financière annuelle

CONSIDÉRANT les demandes de dons et d'aides financières suivantes à savoir :

CR3A
Club Quad Petite-Nation
Banque alimentaire Petite-Nation
Le Monarque
Les Maraudeurs

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont analysé chacune des demandes ;
En conséquence,

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Le Conseil autorise les versements de dons et d'aides financières suivants :

150\$ au CR3A (Conseil Régional Troisième Âge Papineau)
400\$ au Club Quad Petite-Nation
150\$ à la Banque Alimentaire de la Petite-Nation et un montant de 100\$ réservé pour la confection des paniers de Noël 2014
150\$ à la résidence Monarque
400\$ Les Maraudeurs inc.

Adoptée.

14-02-17327 Cotisations annuelles des organismes

CONSIDÉRANT les cotisations annuelles suivantes à savoir :

Réseau d'information municipale (RIM)
UMQ
COMBEQ
ADMQ
FQM
ASSOCIATION DES CHEFS
TOURISME OUTAOUAIS
QUÉBEC MUNICIPAL

CLP (CORPORATION LOISIRS PAPINEAU)

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont analysé chacune des demandes ;

En conséquence,

Il est **résolu** à l'unanimité

Que ;

Le Conseil autorise le paiement des cotisations suivantes :

143.72\$	Réseau d'information municipale (RIM)
2772.05\$	UMQ
839.32\$	COMBEQ
693.95\$	ADMQ
757.37\$	FQM
264.44\$	ASSOCIATION DES CHEFS
327.68\$	TOURISME OUTAOUAIS
155.22\$	QUÉBEC MUNICIPAL
60.00\$	CLP (CORPORATION LOISIRS PAPINEAU)

Adoptée.

14-02-17328 Renouvellement de l'assurance générale

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Le Conseil de la municipalité de Duhamel autorise le renouvellement des assurances municipales pour l'année 2014 au montant de 35 551\$, auprès de la Mutuelle des municipalités du Québec en tenant compte d'un crédit de 837\$ pour un montant net de 34 715\$.

Adoptée.

14-02-17329 Subvention (cotisation) annuelle Tricentris

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

La Municipalité s'engage à verser une somme de 336.99 \$ payable le 1^{er} mars de chaque année civile à partir de 2014, et ce, pour toute la durée de l'entente.

Adoptée.

14-02-17330 Dossier vente pour taxes : terrain chemin de la Bécasse

ATTENDU QUE le lot partie 29C rang 3 appartenant à monsieur Jean Leclerc a été mis en vente pour taxes en 2012 et que la municipalité de Duhamel en est devenue propriétaire ;

ATTENDU QUE le maire ainsi que la directrice générale devront signer tous documents notariés nécessaires afin d'officialiser la passation de propriété au nom de la Municipalité ;

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Les membres du Conseil municipal autorisent monsieur David Pharand, maire et la directrice générale, Claire Dinel à signer tous les documents notariés nécessaires afin que le lot 29C rang 3 soit porté au nom de la Municipalité aux titres de propriété.

Adoptée.

14-02-17331 Appui pour le Rallye Défi

ATTENDU la demande de monsieur BGilles Lacroix, président du Club Auto Sport Défi Inc, d'utiliser le même réseau routier que par les années antérieures soit le Chemin Elmitt en direction de la barrière Mulet à la Tank à Fuel et de la route 3 en direction du Lac Barbiche jusqu'à la barrière Mulet, dans le cadre du Rallye Défi 2014 ;

ATTENDU QUE le président monsieur BGilles Lacroix, président souhaite négocier une entente à long terme avec les différents intervenants tels les municipalités, entreprises forestières, Sépaq et club VHR ainsi que le MRNF pour les éditions 2014 à 2017 inclusivement;

ATTENDU QU'une entente a déjà été signée et approuvée par la résolution 13-02-17000 entre Club Auto Sport Défi Inc. et la municipalité de Duhamel pour les années 2012 à 2015;

ATTENDU QUE l'organisation du Club Auto Sport Défi a par le passé toujours respecté leurs engagements envers la municipalité, autant par la sécurité de nos contribuables que par l'entretien du chemin après l'évènement;

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Le Conseil de la municipalité de Duhamel informe monsieur BGilles Lacroix représentant de Rallye Défi Ste-Agathe/Duhamel d'autoriser l'utilisation du Chemin Elmitt en direction de la barrière Mulet à la Tank à Fuel et de la route 3 en direction du Lac Barbiche jusqu'à la barrière Mulet, dans le cadre du Rallye Défi 2014 et ce, pour un prolongement de deux ans jusqu'en 2017;

Que,

Ce prolongement d'entente de 2 ans additionnel est conditionnel aux respects de leurs engagements envers la municipalité, autant par la sécurité de nos contribuables que par l'entretien du chemin après l'évènement;

Que,

La municipalité de Duhamel se réserve le droit d'annuler cette entente par un avis de la municipalité, signifié à l'organisme dans les 6 mois précédant l'évènement;

Que

Les membres du Conseil demandent à monsieur BGilles Lacroix de lui fournir, chaque année, une preuve d'assurance responsabilité de 5 000 000\$ incluant une clause de non-annulation;

Adoptée.

14-02-17332 Affectation d'un surplus libre : Remboursement d'un revenu 2012 en 2013

ATTENDU QUE la municipalité de Lac-Simon a remboursé à la municipalité de Duhamel un montant de TVQ au 31 décembre 2012 dû à un remboursement provenant de l'entente inter-municipale de collecte des matières résiduelles et recyclables;

ATTENDU QUE le montant n'aurait pas dû être remboursé puisque la municipalité de Duhamel a, pour sa part, reçu un remboursement de TVQ pour les dépenses encourues dans le cadre de l'entente;

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Que le surplus libre au montant de 3 604.59\$ soit affecté au budget 2013 pour compenser cette dépense non prévue au budget.

Adoptée.

14-02-17333 Fondation Santé de Papineau

ATTENDU QU'une soirée levée de fonds est organisée le 26 février prochain dans le cadre de la Fondation Santé de Papineau;

ATTENDU QU'il est opportun qu'un conseiller représente la municipalité de Duhamel lors de cette soirée;

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Madame Doris Larose représente la municipalité de Duhamel lors de cette soirée de levée de fonds qui se tiendra le 26 février prochain à la salle de chevaliers de Colomb de Buckingham.

Et que,

Les frais de participation de 100\$ soient acheminés à la Fondation Santé Papineau.

Adoptée.

TRAVAUX PUBLICS

Compte rendu des travaux publics

Monsieur Daniel Berthiaume donne le compte rendu des travaux publics.

14-02-17334 Facture de bois pour le pont Iroquois

ATTENDU QUE la réfection du pont Iroquois est terminée depuis le 30 janvier 2014;

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Les membres du Conseil autorisent le paiement de la facture d'achat de bois numéro 1635027 au Groupe Yves Gagnon au montant de 14124.98\$ pour le pont Iroquois.

Adoptée.

14-02-17335 Autorisation de paiement à l'Association du lac Iroquois

ATTENDU QUE la réfection du pont Iroquois est terminée depuis le 30 janvier 2014;

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Les membres du Conseil autorisent le versement d'une aide financière de 20 000\$ à l'Association du lac Iroquois pour la réfection du pont Iroquois.

Adoptée.

14-02-17336 Nouveau garage municipal : Demande de changement numéro 4

ATTENDU QUE l'ordre de changement numéro quatre (4) de l'ingénieur Monsieur André Pilon Jr. concernant des crédits et des ajouts aux travaux en cours au garage municipal;

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Les membres du Conseil municipal acceptent la dépense totale de 356.90\$ plus les taxes applicables pour l'ordre de changement en question et autorisent le paiement.

Adoptée.

14-02-17337 Vente de camion incendie

ATTENDU QUE le camion auto-pompe Ford 1991 est à vendre depuis 2 ans;

ATTENDU QU'une offre de Vitrierie Montpellier a été soumise à la municipalité de Duhamel au montant de 1200\$;

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Les membres du Conseil acceptent l'offre de Vitrierie Montpellier

Et que,

Les membres du Conseil autorisent la vente du camion auto-pompe Ford 1991, numéro d'identification du véhicule 1FDNK72P6MVA07820 au montant de 1 200\$ plus les taxes applicables à Vitrierie Montpellier.

Adoptée.

14-02-17338 Déneigement du chemin du Domaine

ATTENDU QU'une demande a été soumise à la municipalité de Duhamel à l'effet que le chemin du Domaine soit déneigé afin d'effectuer des tests d'eau à la propriété située au 157, chemin du Domaine;

ATTENDU QUE le chemin du Domaine lots 17E-7 et 16D-4 appartient à la municipalité de Duhamel;

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Les membres du Conseil autorisent le déneigement du chemin du Domaine une seule fois afin d'effectuer des tests d'eau à la propriété située au 157, chemin du Domaine.

Adoptée.

14-02-17339 Achat d'une pelle réversible

ATTENDU QU'il est nécessaire de remplacer une pelle inversée arrière pour le déneigement suite à une recommandation de Monsieur Daniel René, directeur de la gestion du territoire;

ATTENDU QUE cet achat avait été prévu au budget 2014;

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Les membres du Conseil municipal autorisent la dépense de 9 584.98\$ plus les taxes applicables pour l'achat d'une pelle arrière réversible avec ses accessoires requis tel que défini à la soumission 0088932 d'Équipements lourds Papineau Inc. et que Daniel René, Directeur de la gestion du territoire soit autorisé par la présente à signer tout document relatif à cet achat.

Adoptée.

14-02-17340 Félicitations au Club Quad Petite-Nation et à l'Association des propriétaires du Lac Iroquois

ATTENDU QUE les travaux de réparation du pont Bailey (Iroquois) ont été exécutés par monsieur André Bélisle, président du Club Quad Petite-Nation;

ATTENDU QUE l'Association du Lac Iroquois a été impliquée dans la réparation de ce pont;

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Les membres du Conseil municipal félicitent monsieur André Bélisle, président du Club Quad Petite-Nation pour l'excellent travail exécuté à la réparation du pont Bailey (Iroquois).

Et que,

L'Association du Lac Iroquois soit remerciée pour son implication dans la réparation du pont Bailey (Iroquois).

Adoptée

14-02-17341 Modification de la résolution numéro 14-01-17316 : Préciser l'affectation financière

ATTENDU QUE la résolution numéro 14-01-17316 stipulant que Sterling Ford Sales Inc. soit retenu pour l'achat du véhicule F-150 XLT, 4x4, 2014 au coût de vingt-six mille deux cents quarante dollars (26 240\$) plus taxes, soit trente mille cent soixante-neuf dollars et quarante-quatre sous (30 169.44\$) avec taxes;

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Les membres du Conseil autorisent l'affectation de la dépense nette au montant de 27 213.82\$ au fonds de roulement pour un terme de 10 ans.

Adoptée.

HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun dossier à ce sujet

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Compte rendu du service de sécurité publique

Monsieur Michel Bédard donne le compte rendu des activités de la sécurité publique

14-02-17342 Plan de mise en œuvre- Année 4: Schéma couverture de risque

ATTENDU la recommandation du comité du service de sécurité incendie concernant le plan de mise en œuvre pour la municipalité de Duhamel – année 4;

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Le Conseil de la municipalité de Duhamel approuve le plan de mise en œuvre du service de sécurité incendie prévu pour l'année 4, déposé par le comité.

Adoptée.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Compte rendu de service d'urbanisme et d'environnement

Monsieur Michel Longtin donne un compte rendu du service d'urbanisme et d'environnement.

14-02-17343 Modification du règlement sur les permis et certificats 2013-09

ATTENDU QU'un oubli a été fait concernant la tarification des permis de lotissement dans le règlement No 2013-09, règlement sur les permis et certificats;

ATTENDU QUE le Conseil municipal de Duhamel a le droit et les pouvoirs de modifier ledit règlement pour y inclure une tarification pour l'émission de permis de lotissement sur son territoire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 6 décembre 2013;

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Le Conseil adopte le règlement numéro 2014-03 amendant le règlement numéro 2013-09 sur les permis et certificats.

Et Qu'au Chapitre 8 Tarification du règlement sur les permis et certificats No 2013-09, l'article 75 devienne l'article 76, que l'article 76 devienne l'article 77 et ainsi de suite jusqu'à l'article 80 qui devient l'article 81, afin d'insérer le nouvel article 75 qui se lit comme suit :

75. LOTISSEMENT

Le tarif pour l'émission d'un permis de lotissement est de 25\$ par lot créé. Sont exclus de la tarification les lots créés pour des rues, des parcs et espaces verts, des voies publiques, quais, ou autre lot qui serait ou deviendrait propriété de la municipalité.

Adoptée

14-02-17344 Dérogation mineure : 4618, chemin du Lac-Gagnon Ouest

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour la propriété située au 4618, chemin du Lac-Gagnon Ouest à l'effet d'agrandir la galerie de côté afin d'avoir accès au sous-sol de la maison;

ATTENDU QUE le propriétaire devra déposer un certificat d'implantation pour l'ensemble du projet avant l'émission du permis;

ATTENDU QUE la galerie existante se situe déjà dans la bande de non-construction du 5 mètres;

ATTENDU QUE les travaux soient faits dans le délai du 12 mois suivant la date inscrite sur le permis;

ATTENDU QUE la bande riveraine devra être naturalisée à nouveau selon le règlement en vigueur;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande d'appuyer cette demande de dérogation mineure;

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

Et que,

Les membres du Conseil municipal acceptent le projet tel qu'il est présenté par la propriétaire du 4618, chemin du Lac-Gagnon Ouest faisant l'objet d'une dérogation mineure.

Adoptée

14-02-17345 Dérogation mineure : 1030, chemin du Héron Bleu

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour une propriété située au 1030, chemin du Héron Bleu à l'effet de construire un garage de 32' x 30';

ATTENDU QUE la propriétaire souhaite que le garage soit construit avec 2 pieds de profondeur supplémentaires, ce qui contrevient au règlement municipal (voir le règlement de zonage 2013-05 article 126 superficie maximale des bâtiments accessoires isolés et attachés).

ATTENDU QUE le préjudice du requérant à l'effet d'agrandir le garage projeté de 2 pieds n'est pas justifiable compte tenu que le pourcentage occupé par le futur garage atteindrait près de 96% de la superficie occupée par l'habitation, alors que la réglementation permet 90%. Les membres du CCU jugent que la différence est trop grande pour être considérée mineure.

ATTENDU QUE toute configuration respecte la superficie telle que stipulée dans le règlement de zonage 2013-05 article 126;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande le refus de cette demande de dérogation mineure;

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Les membres du Conseil refusent le projet de dérogation mineure tel que présenté par la propriétaire du 1030, chemin du Héron-Bleu à moins de se conformer au règlement de zonage 2013-05 article 126.

Adoptée

LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

Compte rendu des loisirs, culture et tourisme

Monsieur Michel Longtin donne le compte rendu des activités de loisirs, culture et tourisme.

14-02-17346 Gestion du bar par l'ACPD pour les diableries du Chevreuil et dons

ATTENDU QUE l'activité des diableries de Duhamel nécessite une gestion de bar pour la vente de boissons alcoolisées;

ATTENDU QUE l'organisme choisi pour la gestion du bar se fait par un tirage au sort;

ATTENDU QUE des organismes du territoire de Duhamel participent à l'organisation des activités de la municipalité;

ATTENDU QUE des dons soient alloués aux organisations participantes afin de remettre des prix de participation aux activités;

ATTENDU QUE les activités sont organisées dans le cadre de la Municipalité;

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

L'Association de chasse et pêche de Duhamel a été mandatée à gérer le bar lors de l'activité des diableries suite à un tirage au sort.

Et Que,

Les frais de permis du bar ont été remboursés à l'Association chasse et pêche de Duhamel;

Et qu'

Le Conseil entérine le versement d'une somme de 400\$ aux organisations participantes de l'activité des diableries du Chevreuil de Duhamel dans le but de remettre des prix de participation aux activités.

Adoptée

14-02-17347 Tour du lac à vélo BMR : Demande de droit d'affichage

ATTENDU QUE dans le cadre de l'événement Jours J – BMR la municipalité de Duhamel doit autoriser l'affichage pour une durée de trente (30) jours, sur notre territoire pour les quatre prochaines années, soit l'édition du 30 mai au 1er juin 2014;

EN CONSÉQUENCE,

13

verso

Il est **résolu** unanimement

QUE, Le Conseil de la municipalité de Duhamel autorise monsieur Mario Legault, responsable de l'événement Jours J – BMR à afficher pour une durée de trente (30) jours, sur notre territoire pour les quatre prochaines années, soit l'édition du 30 mai au 1er juin 2014 tout en respectant le règlement d'affichage de la municipalité de Duhamel.

Adoptée.

14-02-17348 Résolution numéro 13-11-17261 : Demande d'appui au comité du 125^e anniversaire : Dépôt du rapport des revenus et dépenses

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont approuvé par la résolution numéro 13-11-17261 une aide financière jusqu'à une concurrence d'un montant de 1500\$ au comité du 125^e anniversaire pour l'organisation d'un souper du 125^e anniversaire qui clôturera l'année 2013, le 31 décembre prochain à condition que le comité du 125^e anniversaire démontre qu'aucun profit n'est généré par ce don.

ATTENDU QUE les revenus et dépenses du comité du 125^e anniversaire a été soumis au Conseil démontrant un manque à gagner de 1061,41\$ au 31 décembre 2013;

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Les membres du Conseil autorisent le versement d'une aide financière à la Fabrique de Duhamel pour le comité du 125^e anniversaire au montant de 1061,41\$.

Adoptée

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

14-02-17349 Fermeture de l'assemblée

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

L'assemblée se termine 20h50.

Adoptée

David Pharand
Maire

Claire Dinel, gma
Directrice générale